

# Code de conduite Ekman pour les partenaires commerciaux<sup>1</sup>

### 1 Politique

Le « Code de conduite pour les partenaires commerciaux » est une politique, ou un document, qui énonce les règles de conduite attendues de toute personne qui fait des affaires avec ou pour le compte d'Ekman. Il s'agit de « faire ce qu'il faut » en général : respecter la loi, se comporter honorablement et traiter les autres avec respect.

Il repose sur la reconnaissance du fait que tout ce qui est fait en rapport avec le travail chez Ekman sera, et doit être, mesuré à l'aune de normes élevées de conduite éthique des affaires.

Ekman s'est engagée depuis longtemps à mener ses activités dans le respect des lois et réglementations en vigueur là où elle exerce ses activités et, d'une certaine manière, conformément à des principes éthiques élevés. Cet engagement contribue à garantir la réputation d'honnêteté, de qualité et d'intégrité.

De ce fait, Ekman s'efforce de respecter toutes les lois et réglementations susceptibles de s'appliquer à ses activités et à la conduite de ses employés et partenaires commerciaux.

Ekman compte sur ses partenaires commerciaux pour qu'ils respectent toutes les lois locales, nationales et régionales pertinentes ainsi que les traités internationaux, pour qu'ils traitent leurs employés avec dignité et respect, pour qu'ils leur offrent un environnement de travail sûr et sain, pour qu'ils agissent de manière responsable visàvis de l'environnement et pour qu'ils fassent preuve d'honnêteté et d'intégrité dans la conduite de leurs affaires.

Les partenaires commerciaux sont également tenus de veiller à ce que leurs employés, représentants, prestataires et sous-traitants comprennent et respectent les exigences du présent Code (ou leur propre code de conduite, à moins que celui-ci ne soit moins strict que le présent Code).

### 2 Champ d'application de la politique

La présente politique s'applique à l'ensemble des personnes collaborant avec ou agissant au nom d'Ekman, et ce partout dans le monde.

### 3 Partenaires commerciaux / Tierces parties / Parties contractantes

Par « partenaires commerciaux », on entend toute personne ou organisation avec laquelle Ekman entretient des relations dans le cadre de ses activités de planification ou de ses activités commerciales, partout dans le monde.

Cela inclut (sans s'y limiter) les fournisseurs, clients, agents, intermédiaires, tierces parties, utilisateurs finaux (destinataires des marchandises), prestataires logistiques,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans le présent document, « **Ekman** » désigne Ekman & Co AB ainsi que ses filiales et succursales parfois également dénommées le « **Groupe Ekman** ».



partenaires de coentreprise, entrepreneurs, sous-traitants, courtiers, distributeurs, banques, institutions financières, conseillers professionnels (tels que les avocats et les comptables), organismes gouvernementaux et publics (y compris leurs fonctionnaires, représentants, politiciens et partis politiques), directeurs et stagiaires, entre autres, actuels ou potentiels.

### 4 Conformité commerciale et sanctions

La conformité commerciale fait référence aux transactions commerciales réelles et implique, entre autres, le respect des réglementations en matière de sanctions, de lutte contre la corruption, de fraude fiscale et de blanchiment d'argent, de droits de l'homme et d'environnement.

Les sanctions sont des restrictions mises en place et appliquées principalement par les États-Unis, l'Union européenne et les Nations unies. Certaines sanctions interdisent de faire des affaires avec des pays spécifiques, tandis que d'autres interdisent de faire des affaires avec certaines personnes ou certains produits.

Il est interdit de faire des affaires avec toute partie sous le coup de sanctions, y compris la revente ou le détournement de produits vers des parties ou des territoires sous le coup de sanctions.

### 5 Fraude

La fraude est définie comme une « fausse déclaration ou dissimulation intentionnelle d'un fait important pour obtenir un gain pécuniaire ou d'autres avantages pour le compte d'une autre personne ».

Cela inclut (sans s'y limiter) la mauvaise gestion de l'argent, la déclaration incorrecte de transactions financières, la non-divulgation de conflits d'intérêts, l'offre ou l'acceptation de cadeaux, de divertissements et de marques d'hospitalité inappropriés, le détournement/vol d'argent, de fournitures ou d'autres actifs, l'utilisation inappropriée des dossiers, la divulgation d'informations confidentielles et exclusives à des tiers, l'acceptation, la demande, le don ou l'offre de tout objet de valeur à/de la part de fournisseurs, clients ou toute autre personne avec laquelle Ekman fait affaire, la destruction, l'enlèvement ou l'utilisation inappropriée de dossiers, de bureaux ou d'autres biens d'Ekman, ou tout autre acte malhonnête ou frauduleux.

### 6 Pots-de-vin et corruption

Offrir un pot-de-vin signifie offrir quelque chose de valeur à un partenaire commercial, en échange de la poursuite de la relation commerciale.

Recevoir un pot-de-vin signifie recevoir quelque chose de valeur de la part d'un partenaire commercial, en espérant recevoir un avantage en retour.

« Quelque chose de valeur » peut désigner une somme d'argent, un cadeau, un prêt, une commission, une marque d'hospitalité, un service, une remise, l'attribution d'un contrat ou toute autre chose de valeur.

Offrir, promettre, donner, demander ou accepter un pot-de-vin constitue une infraction pénale.



La corruption est l'abus d'un pouvoir ou d'une position confiée à quelqu'un pour son profit personnel.

Ekman s'engage à respecter les lois nationales et internationales de lutte contre la corruption, telles qu'elles s'appliquent dans le monde entier, et exige de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent de même, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, « FCPA ») et la loi britannique de 2010 sur la corruption (UK Bribery Act).

Ces lois peuvent s'appliquer aux actes où qu'ils aient lieu dans le monde et indépendamment des normes locales ou culturelles.

La violation des lois anti-corruption peut entraîner des peines d'emprisonnement, de lourdes amendes imposées à la fois aux individus et à Ekman, l'interdiction pour Ekman de faire des transactions en dollars américains, etc.

Elle pourrait également nuire gravement à la réputation d'Ekman, empêcher une concurrence loyale et créer un environnement de travail contraire à l'éthique.

### **Fonctionnaires étrangers**

Soudoyer un fonctionnaire étranger signifie payer une personne en sa qualité de fonctionnaire. Les pots-de-vin les plus courants prennent la forme de paiements supplémentaires de « facilitation » versés à des fonctionnaires étrangers pour accélérer une procédure administrative.

Un « fonctionnaire étranger » peut être un employé ou un agent d'un gouvernement ou d'un État étranger ; il n'est pas nécessaire qu'un fonctionnaire soit de haut rang. Les administrateurs, le corps enseignant et les conseillers des ministères, des organismes publics et des agences gouvernementales sont considérés comme des « fonctionnaires étrangers ». De nombreux permis sont délivrés par des organismes publics ou gouvernementaux.

Le délit de corruption d'un fonctionnaire étranger est commis dès que l'offre est faite, car elle vise à procurer un avantage commercial à Ekman.

Ekman déclare et garantit à la majorité de ses partenaires commerciaux qu'elle-même et ses employés respectent la législation anti-corruption. Toute violation des déclarations et garanties peut entraîner la rupture de la relation commerciale.

Ekman exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent toutes les lois anticorruption applicables.

### 7 Cadeaux d'entreprise, divertissements et marques d'hospitalité

Ekman et ses partenaires commerciaux s'abstiendront de donner, de promettre, d'offrir ou de payer des cadeaux, des divertissements ou des marques d'hospitalité dans l'espoir d'obtenir un avantage commercial ou de récompenser un avantage commercial déjà accordé.

Ekman et ses partenaires commerciaux ne demanderont ni n'accepteront de cadeaux, de divertissements ou de marques d'hospitalité de la part d'un tiers dans l'espoir qu'il leur procurera un avantage commercial ou à quiconque en retour.



Ekman et ses partenaires commerciaux n'accepteront pas de cadeaux, de divertissements ou de marques d'hospitalité indûment somptueux ou extravagants de la part d'un tiers dans le cadre d'une activité impliquant Ekman.

Ekman et ses partenaires commerciaux n'offriront ni n'accepteront de cadeaux à/de la part de fonctionnaires ou de représentants du gouvernement, de politiciens ou de partis politiques, sans l'accord préalable de l'équipe de conformité.

Ekman et ses partenaires commerciaux ne menaceront ni ne prendront de mesures de représailles à l'encontre d'une personne ayant refusé de commettre un délit de corruption ou émis un signalement dans le cadre de la présente politique.

Ekman et ses partenaires commerciaux ne se livreront à aucune autre activité susceptible d'entraîner une violation de la présente politique.

### 8 Blanchiment d'argent et évasion fiscale

Afin d'éviter toute implication dans des opérations de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale, des restrictions ont été mises en place concernant les paiements à destination et en provenance des partenaires commerciaux.

Les paiements ne sont autorisés qu'en faveur de partenaires commerciaux enregistrés dans les systèmes d'Ekman et seront contrôlés par le programme de diligence raisonnable utilisé par Ekman.

Les paiements ne sont autorisés que sur un compte bancaire au nom du partenaire commercial. Sauf raison justifiée communiquée à Ekman et acceptée par celle-ci, ce compte bancaire doit être domicilié dans le pays de résidence/d'enregistrement.

Les paiements entrants provenant de partenaires commerciaux non enregistrés ne sont pas autorisés.

Toute exception à ce qui précède doit être approuvée au préalable par Ekman.

### 9 Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque des activités personnelles, sociales, financières ou politiques ou des relations commerciales interfèrent avec l'objectivité et le dévouement d'un partenaire commercial envers Ekman.

Les conflits réels, ainsi que l'apparence de conflits, doivent être évités ou signalés à Ekman.

### 10 Lois antitrust et droit de la concurrence

Ekman a pour politique de se conformer aux lois antitrust et sur la concurrence en vigueur dans chaque pays où elle exerce ses activités, d'interdire les efforts et les actions visant à restreindre ou à limiter la concurrence, y compris, mais sans s'y limiter, la fixation des prix, les soumissions concertées, le partage des marchés et les accords illégaux de partage d'informations qui restreignent de manière déraisonnable le commerce.



Ekman exige de ses partenaires commerciaux qu'ils se conforment à l'ensemble des lois antitrust ainsi qu'aux principes du droit de la concurrence en vigueur.

### 11 Confidentialité

Les informations confidentielles et les secrets commerciaux désignent les contenus et informations qu'Ekman ne rend pas ou ne souhaite pas rendre publics à un moment donné.

Ils font partie des actifs les plus précieux de l'entreprise et les partenaires commerciaux doivent les protéger, car leur divulgation pourrait causer un préjudice irréparable à Ekman.

### 12 Droits de l'homme

Parmi les sujets importants en matière de droits de l'homme dans les entreprises figurent les conditions de travail (horaires de travail, salaires et protection sociale, discrimination, harcèlement, égalité, liberté d'association et négociation collective, lieu de travail sûr et sain, sécurité sur le lieu de travail) ainsi que le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains (esclavage moderne).

### **Travail des enfants**

Ekman n'emploie aucune personne âgée de moins de 15 ans (sauf dans les cas prévus par la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum), ce qui doit également être le cas pour tous ses partenaires commerciaux.

### Travail forcé

Ekman ne participe à aucune forme de travail forcé (travail servile, servitude pour dettes, travail forcé en prison, esclavage moderne, servitude ou toute forme de traite des êtres humains), ce qui doit également être le cas pour tous ses partenaires commerciaux.

### Diversité et égalité

Ekman estime que toutes les personnes ont le droit d'être traitées avec respect, ont la même valeur et doivent avoir les mêmes droits et possibilités, quels que soient leur sexe, leur race, leurs opinions politiques, leur orientation sexuelle, leur religion et leur origine ethnique.

### Lutte contre la discrimination

Ekman ne tolère aucune forme de discrimination et exprime la même attente à l'égard de ses partenaires commerciaux.

### Peuples et communautés autochtones

Les peuples autochtones ont le droit collectif de vivre en liberté, en paix et en sécurité en tant que communautés distinctes, à l'abri des actes de génocide ou de toute autre forme de violence.

### Protection des données personnelles et de la vie privée



Des données personnelles peuvent parfois être collectées, traitées et stockées. Les partenaires commerciaux ont le devoir de veiller à ce que ces informations soient respectées et conservées en toute sécurité conformément aux lois en vigueur.

### 13 Environnement

Les exigences des lois et réglementations environnementales locales et nationales doivent être respectées au minimum.

Tous les partenaires commerciaux doivent s'assurer qu'ils obtiennent, tiennent à jour et suivent les directives de déclaration de tous les permis et enregistrements environnementaux requis afin d'être en conformité avec la loi à tout moment, le cas échéant.

Sur demande, les fournisseurs doivent fournir des informations sur le pays d'origine des matières premières afin qu'Ekman puisse procéder à une évaluation des risques liés à la source et à la chaîne de contrôle des matières premières.

### 14 Diligence raisonnable et contrôle

Tous les partenaires commerciaux d'Ekman sont contrôlés afin de détecter les « signaux d'alerte » (sanctions et signes avant-coureurs de corruption et d'atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement).

Une diligence raisonnable supplémentaire sous la forme d'enquêtes et de conseils juridiques sera effectuée si nécessaire.

Tous les documents et rapports de recherche seront enregistrés de manière sécurisée.

### 15 Service de dénonciation Ekman

Le service de dénonciation Ekman sur <a href="https://report.whistleb.com/ekmangroup">https://report.whistleb.com/ekmangroup</a> permet de signaler des faits en toute confidentialité. Le service est géré par une entreprise tierce externe et l'anonymat absolu est garanti. Tous les signalements sont cryptés et ne sont accessibles qu'à l'équipe de conformité, qui n'est pas en mesure de retrouver l'auteur du signalement.

Le service de dénonciation est disponible en 6 langues.

### 16 Protection des lanceurs d'alerte

La directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte prévoit et promeut un moyen sûr et sécurisé de dénoncer les fautes professionnelles sur le lieu de travail.

Ekman s'engage à protéger les droits des personnes lui transmettant un signalement en toute bonne foi ou invitées à participer à une enquête interne suite à un signalement.

Ekman interdira toute discrimination ou représailles à l'encontre de ces personnes.



### 17 Droit de vérification

Afin de démontrer leur conformité au présent Code, les partenaires commerciaux peuvent être tenus de fournir des documents ou d'autoriser Ekman et/ou l'un de ses représentants à effectuer un audit dans leurs bureaux ou installations.

Ekman se réserve le droit de se désengager des partenaires commerciaux dont les actions sont en conflit avec les exigences énoncées dans le présent Code de conduite.

Les infractions pourraient entraîner la suspension immédiate des relations commerciales avec le partenaire commercial concerné. Les infractions auxquelles il ne peut être remédié ou les violations graves du présent Code de conduite donnent à Ekman le droit de mettre immédiatement fin à toute relation commerciale sans engager sa responsabilité.

### 18 Conséquences possibles

Toute relation avec des personnes et des organisations travaillant pour le compte d'Ekman peut être résiliée en cas de violation de la présente politique. En signant la présente politique, les partenaires commerciaux reconnaissent et acceptent que toute violation de la présente politique donne à Ekman le droit de mettre immédiatement fin à toute relation commerciale sur notification écrite sans encourir aucune responsabilité du fait de cette résiliation. Cette disposition est sans préjudice des autres droits légaux dont Ekman peut disposer, tels que la réclamation de dommages et intérêts.

Les décisions d'engager des poursuites ou de transmettre les résultats de l'examen aux autorités judiciaires et/ou aux organismes de réglementation compétents pour une enquête indépendante seront prises conjointement par la direction générale et d'autres conseillers désignés.

Les personnes reconnues coupables de pots-de-vin et de corruption s'exposent à des amendes et/ou à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans. Les entreprises qui ne parviennent pas à empêcher les pots-de-vin et la corruption s'exposent à des amendes illimitées.

### 19 Le Pacte mondial des Nations Unies

Ekman s'est engagée à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

### **Conclusion:**

Le présent Code de conduite expose les valeurs et les normes éthiques d'Ekman, afin qu'elles soient clairement comprises et respectées par tous les partenaires commerciaux. Tous les partenaires commerciaux sont tenus d'agir conformément à ces valeurs et normes et d'exercer leurs activités en totale conformité avec les lois, règles et réglementations applicables dans les pays respectifs, et ce en permanence.

Göteborg, le 18 mars 2025





Date

## Reconnaissance de lecture et de compréhension

Je reconnais par la présente avoir lu et compris la politique suivante et m'engage à la respecter :

# CODE DE CONDUITE EKMAN POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX (du 18 mars 2025) Nom de l'entreprise N° d'enregistrement de l'entreprise/N° de TVA Signature Nom Fonction Lieu